

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

FONDS DE SOUTIEN
RELATIF AUX PRÊTS ET
CONTRATS FINANCIERS
STRUCTURÉS À RISQUE



PROGRAMME 344

**FONDS DE SOUTIEN RELATIF AUX PRÊTS ET CONTRATS FINANCIERS
STRUCTURÉS À RISQUE**

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 344 : Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

La mise en œuvre du fonds et les évolutions de son cadre juridique, financier et opérationnel

Abondé initialement à hauteur de 1,5 Md€ en autorisations d'engagement dès 2015 pour la durée de vie du fonds et de 100 M€ en crédits de paiement par an pendant une durée maximale de 15 ans, le fonds de soutien créé par la loi de finances pour 2014 a vocation à apporter une aide financière aux organismes publics locaux ayant souscrit avant l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2014 des emprunts structurés et des instruments financiers à risque, en facilitant le remboursement de ces emprunts par anticipation ou en allégeant la charge d'intérêt qu'ils représentent.

Le fonds de soutien est devenu pleinement opérationnel fin novembre 2014 après validation le 13 novembre 2014 de la doctrine d'emploi du fonds par le Comité national d'orientation et de suivi (CNOS) et adoption de l'ensemble des textes réglementaires encadrant juridiquement les modalités d'intervention du fonds de soutien et d'attribution des aides (décret n° 2014-44 du 29 avril 2014 et son arrêté d'application du 4 novembre 2014, décret n° 2014-810 du 16 juillet 2014). Toutefois, la décision de la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015 de laisser s'apprécier la devise helvétique par rapport à l'euro a rendu nécessaire un ajustement à la fois des moyens budgétaires du fonds de soutien et des conditions d'octroi des aides afin de prendre en charge la grande majorité, voire la totalité pour les situations les plus difficiles, des surcoûts d'indemnités de remboursement anticipé des emprunts à risque adossés à la parité euro-franc suisse.

C'est ainsi qu'au-delà du doublement des capacités d'intervention du fonds, portées à 3 Md€ par la loi de finances rectificative pour 2015, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont permis de sécuriser juridiquement les nouvelles modalités d'intervention du fonds de soutien suite à la réévaluation du franc suisse :

- la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui permet le rehaussement du taux maximal d'aide à 75 % du montant des indemnités de remboursement anticipé (IRA) ;
- le décret n° 2015-619 du 4 juin 2015, qui limite les possibilités de refinancements des emprunts à risque en subordonnant l'aide du fonds au choix d'un refinancement sous forme de prêt à taux fixe ou variable simple, qui instaure un nouveau barème de calcul des aides, et qui autorise au cas par cas une majoration du taux d'aide tel qu'il résulte de l'application du barème ;
- la nouvelle doctrine d'emploi du fonds adoptée le 2 avril 2015 ;
- l'arrêté du 22 juillet 2015, qui différencie les barèmes selon la nature juridique du bénéficiaire ;
- l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015, qui complète le cadre juridique, d'une part, en posant les conditions de renouvellement au-delà d'une durée initiale de trois ans du dispositif dérogatoire conformément aux décisions prises par le CNOS le 28 janvier et le 26 avril 2017¹, d'autre part, en ouvrant la possibilité pour le service en charge de la gestion du fonds de soutien de verser en une seule fois des aides dites de petit montant, dans la limite des crédits disponibles.

L'instruction de l'ensemble des dossiers étant achevée, le fonds de soutien est entré en 2017 dans une nouvelle phase consistant à assurer la poursuite de l'activité du fonds jusqu'en 2028, date de fin du dispositif. La gestion du fonds de soutien, initialement confiée au service à compétence nationale de pilotage du dispositif des emprunts à risque (SPDSER)² a été transférée à la Direction générale des finances publiques (DGFIP), chargée d'assurer l'exécution des conventions d'aides signées entre l'État et les bénéficiaires (suivi des paiements des aides jusqu'en 2028 en lien avec l'Agence de services et de paiement, gestion des dossiers relevant du dispositif dérogatoire...).

Ce transfert a été juridiquement acté par une délégation de gestion signée le 13 novembre 2017 (publication au journal officiel du 18 novembre 2017) entre le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Constats et évolutions au 31 décembre 2020

À la date butoir du 30 avril 2015, 676 collectivités ou établissements publics ont déposé un dossier de demande d'aide pour au moins un prêt structuré à risque éligible à l'aide du fonds de soutien (sur un total évalué à 850 entités concernées par un remboursement d'emprunts à risque).

L'ensemble de ces dossiers représente un total de 1 164 prêts pour un encours global de 6,3 Md€ (étant précisé que l'encours total des emprunts structurés éligibles à l'intervention du fonds au 31 décembre 2013 avait été évalué à un maximum de 8 Md€), 25 % des prêts (soit 293) étant indexés sur la parité euro/franc suisse et 12 % (soit 143 prêts) sur la parité dollar/ franc suisse.

Au final, 580 collectivités locales et autres entités distinctes ont accepté la subvention du fonds de soutien (soit 85 % des entités ayant déposé au moins un dossier).

Au 31 décembre 2020, le montant global des aides notifiées à titre définitif après acceptation des propositions d'aide par les 580 bénéficiaires s'élève à 2,53 Md€ (hors aides à la gestion qui s'élèvent à 97 k€).

Les 1 164 prêts se répartissent de la manière suivante :

- a) 11 prêts détenus par 8 entités ont bénéficié en 2015 d'un versement d'aide en une seule fois au titre du remboursement anticipé pour un montant d'aide global définitif de 47,92 M€ ;
- b) 870 prêts détenus par 544 collectivités relèvent du dispositif d'aide au titre du remboursement anticipé pour un montant d'aide global définitif de 2 356 M€ fin 2020.

Par ailleurs, le versement en une fois du solde des aides dites « de petit montant », initialement décidé par le CNOS du 26 avril 2017, et fixé par l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015 a été initié pour la première en 2018. Au 31 décembre 2019, 277 prêts ont été soldés pour un montant total de 15,8 M€.

- c) 115 prêts détenus par 73 entités relèvent du dispositif d'aide dérogatoire pour un montant d'aide plafond de 125,08 M€. 6 prêts détenus par 6 collectivités ont bénéficié de versements au titre de la prise en charge d'intérêts dégradés pour un montant de 361 050,14 € ;

À noter qu'un prêt a fait l'objet d'un remboursement anticipé partiel suite à une scission avec deux autres collectivités. Il relève donc pour une partie du dispositif d'aide dérogatoire, le reste relevant du dispositif d'aide de droit commun. Un autre prêt a également fait l'objet d'une scission avec une autre collectivité et a été refinancé dans sa totalité.

5 autres entités ont perdu le bénéfice de l'aide du fonds de soutien au titre de 5 prêts. Ces collectivités, detentrices de contrats de prêts indexés sur la parité euro/franc suisse n'ont en effet pas respecté l'obligation de refinancer leurs emprunts au terme d'une période de prise en charge des intérêts dégradés de 3 ans (conformément à l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015).

- d) 115 entités ont refusé la proposition d'aide au titre de 166 prêts (soit 14 % des prêts), ou se sont vu opposer au final une décision de refus ou de forclusion par le service à compétence nationale de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque (SPDSER), pour un montant global de proposition d'aide à hauteur de 124,77 M€.

Depuis l'ouverture du fonds, le montant d'aide global versé aux bénéficiaires s'élève à 987,85 M€ dont 47,95 M€ en 2015, 210,78 M€ en 2016, 174,25 M€ en 2017, 194,82 M€ en 2018, 182,24 M€ en 2019 et 177,81 M€ en 2020.

Impacts sur la gestion 2021 et orientations stratégiques pour 2022

Les axes principaux de travail seront, pour les années à venir :

- la poursuite du versement des échéances dans le cadre du dispositif d'aide au titre du remboursement anticipé ;
- la surveillance des prêts demeurant dans le cadre du dispositif dérogatoire et susceptibles d'évoluer en remboursement anticipé ;
- la mise en œuvre, en 2021, d'une nouvelle campagne de versement en une fois du solde des aides dites de « petit montant ».

1 Dispositif prévu à l'article 6 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 consistant en la prise en charge d'une partie des intérêts dus sur les échéances dégradées au-delà du taux de l'usure.

2 Créé par le décret 2014-810 du 16 juillet 2014.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer un versement efficient des aides aux collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours dans le cadre de la sortie des emprunts à risque
INDICATEUR 1.1	Part (en nombre) des rejets de virement

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer un versement efficient des aides aux collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours dans le cadre de la sortie des emprunts à risque

INDICATEUR

1.1 – Part (en nombre) des rejets de virement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage des rejets de virement lors de la mise en paiement par l'Agence de Services et de Paiement de l'ensemble des aides	%	0	0	0	0	0	0

Commentaires techniques

Source des données : Agence de services et de paiement (ASP).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de rejets de virement constatés sur une année et le nombre annuel de virements effectués auprès des comptables publics des bénéficiaires.

La notion de rejet de virement fait référence à deux notions :

- soit un rejet du virement à l'initiative de la Banque de France lors du virement sur le compte du comptable public du bénéficiaire, au vu du fichier de virement initié par l'ASP et que celle-ci lui a adressé ;
- soit un rejet du virement à l'initiative du comptable dans l'impossibilité d'imputer le montant du virement sur le compte de la collectivité ou de toute autre entité bénéficiaire (notamment lorsque le comptable n'est plus le teneur de compte de la collectivité et que le bénéficiaire n'a pas communiqué à l'ASP ses nouvelles coordonnées bancaires).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comme attendu dans les prévisions et conformément à l'objectif fixé à l'Agence de services et de paiement, aucun rejet de virement n'a été enregistré au cours de la gestion 2020 pour les 602 virements effectués.

Cet indicateur permet ainsi d'attester de la qualité du service rendu aux entités bénéficiaires et de l'efficacité de la gestion.

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	60 000		0 60 000	11 500 000
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	11 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+11 500 000 (hors titre 2)		+11 500 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+611 300 (hors titre 2)		+611 300	
Total des AE ouvertes	12 111 300 (hors titre 2)		12 111 300	
Total des AE consommées	60 000	0	60 000	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	95 000 37 544	174 803 234 179 368 378	174 898 234 179 405 922	186 398 234
Total des CP prévus en LFI	95 000	174 803 234	174 898 234	186 398 234
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+11 500 000 (hors titre 2)		+11 500 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-6 989 856 (hors titre 2)		-6 989 856	
Total des CP ouverts	179 408 378 (hors titre 2)		179 408 378	
Total des CP consommés	37 544	179 368 378	179 405 922	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à			0	11 500 000

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Total	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		11 500 000		11 500 000				
Total		11 500 000		11 500 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		611 300		6 073				
Total		611 300		6 073				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020								6 995 929
Total								6 995 929

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		12 111 300		11 506 073				6 995 929

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque		60 000	11 500 000 60 000		174 898 234 179 405 922	186 398 234 179 405 922
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	174 898 234	174 898 234
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+12 111 300	+12 111 300		+4 510 144	+4 510 144
Total des crédits ouverts	0	12 111 300	12 111 300	0	179 408 378	179 408 378
Total des crédits consommés	0	60 000	60 000	0	179 405 922	179 405 922
Crédits ouverts - crédits consommés		+12 051 300	+12 051 300		+2 456	+2 456

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Concernant les autorisations d'engagement (AE), le programme 344 a bénéficié au titre de la gestion 2020 d'un report d'AE à hauteur de 611 300 € ainsi que, comme chaque année, de l'ouverture de fonds de concours à hauteur de 11,5 M€ fléchés sur le versement des aides aux collectivités¹.

La consommation d'AE intervenue au cours de la gestion 2020 s'est élevée à 60 000 € : 30 000 € en septembre 2020 afin de couvrir l'engagement au titre de la reconduction annuelle de la convention signée avec la Banque de France pour la période 2019-2020 ; et 30 000 € en octobre 2020 au titre de la reconduction annuelle de la convention signée avec la Banque de France pour la période 2020-2021.

Le montant des autorisations d'engagement non consommées au titre de la gestion 2020 s'élève donc à 551 300 €.

Concernant les crédits de paiement (CP), un montant de 174,898 M€ a été ouvert au titre de la gestion 2020, auquel s'ajoutent les fonds de concours à hauteur de 11,5 M€ et les reports de crédits à hauteur de 6 073 € ; le montant des crédits disponibles en 2020 a donc été de 179,408 M€.

La consommation de crédits de paiement étant de 179,406 M€, le montant des crédits non consommés s'élève donc à 2 456 €.

¹ À noter que 11,5 M€ d'AE initialement non affectées ont été techniquement désengagées en 2020 pour permettre l'engagement de ces AE « fléchées » fonds de concours. L'opération est donc neutre budgétairement sur le montant total des AE dont a bénéficié le programme.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	174 898 234	174 898 234
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	174 898 234	174 898 234

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au-delà des crédits de paiement votés en loi de finances initiale pour 2020 à hauteur de 174,898 M€, rendus disponibles à hauteur de 167,902 M€ après prise en compte de la réserve de précaution de 6,996 M€, et de l'ouverture de fonds de concours à hauteur de 11,5 M€, le fonds de soutien a également bénéficié du report de crédits 2019 sur la gestion 2020 à hauteur de 611 300 M€ en autorisations d'engagement et 6 073 € en crédits de paiement par arrêté du 12 mars 2020.

Les crédits de paiement restant disponibles ont permis d'honorer l'ensemble des aides dues aux collectivités locales, conformément aux échéanciers de paiement annexés aux conventions signées avec l'État.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les modalités de versement des fonds de concours à hauteur de 11,5 M€ par an sur 15 ans sont organisées au travers de deux conventions signées en novembre 2014, d'une part, avec la Caisse française de financement local (CAFFIL, filiale de la Société de financement local) contributrice au fonds de soutien à hauteur de 10 M€ par an, et d'autre part, avec la banque Dexia Crédit Local, contributrice au fonds de soutien à hauteur de 1,5 M€ par an.

Les contributions respectives ont été versées le 15 janvier 2020 à hauteur de 10 M€ et le 4 février 2020 à hauteur de 1,5 M€.

Les fonds de concours ont été engagés et consommés en 2020 au titre des aides versées aux collectivités territoriales et établissements publics bénéficiaires.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	6 995 929	6 995 929
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	6 995 929	6 995 929

Outre la réserve de précaution à hauteur de 6,996 M€, le programme 344 n'a fait l'objet d'aucun gel de crédits au cours de l'année 2020.

Suite à l'annulation en novembre 2020 des crédits mis en réserve, la réserve disponible en fin de gestion était donc nulle.

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 12 111 300	CP ouverts en 2020 * (P1) 179 408 378
AE engagées en 2020 (E2) 60 000	CP consommés en 2020 (P2) 179 405 922
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 179 405 922
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 12 051 300	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 886 874 282				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 886 874 282	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 179 405 922	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 1 707 468 360
AE engagées en 2020 (E2) 60 000	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 60 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 707 528 360
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 191 212 022
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 1 516 316 338

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au global, ce sont 3 milliards d'euros d'engagements qui ont été ouverts sur le fonds de soutien, dont 50 M€ ouverts en loi de finances initiale 2014, 1,427 milliards d'euros en loi de finances initiale pour 2015 et 1,5 milliard d'euros en loi de finances rectificative pour 2015, le reste provenant d'attributions de fonds de concours à hauteur 11,5 M€ par année depuis 2014 (soit au total 80,5 M€). Ces engagements sont suffisants pour couvrir, sur la durée de vie du fonds jusqu'en 2028, le versement de l'ensemble des aides notifiées.

Concernant le montant d'autorisations d'engagement engagées en 2015 et qui restent à couvrir par des crédits de paiements sur la durée du dispositif, soit 1 886,874 M€ à fin 2019, celui-ci se décompose comme suit :

- a) 1 886,784 M€ au titre de la convention signée entre le SPDSER et l'Agence de services et de paiement le 31 juillet 2015, laquelle a été modifiée par avenant à deux reprises ;
- b) 0,090 M€ au titre de la convention signée avec la Banque de France le 24 septembre 2015 pour la période 2019-2021 (au-delà, reconduction express d'année en année jusqu'en 2028).

Au cours de la gestion 2020, aucune autorisation d'engagement n'a été mouvementée.

Compte tenu de ces éléments, le montant des engagements antérieurs à 2019 non couverts par des paiements à fin 2019 reste donc de 1,887 Md€ fin 2020.

Concernant la consommation de crédits de paiement d'un montant global de 179,406 M€ en 2020, celle-ci intervient au titre de deux engagements juridiques distincts, tous deux rattachés à la gestion antérieure à 2020 :

- a) 179,368 M€ ont été consommés au titre de la convention signée avec l'Agence de services et de paiement le 31 juillet 2015 ;
- b) 30 000,00 € ont été consommés au titre de la reconduction de la convention signée avec la Banque de France pour la période 2019-2020 ;
- c) 7 544,12 € ont été consommés au titre de la convention signée avec l'Agence de services et de paiement pour l'année 2020.

Au total, le montant d'engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 s'élève à 1 707,53 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque		11 500 000 60 000	11 500 000 60 000		186 398 234 179 405 922	186 398 234 179 405 922

Aucune autorisation d'engagement n'a été ouverte en loi de finances initiale pour 2020, l'intégralité des AE l'ayant été pour la durée du fonds de soutien en loi de finances initiale pour 2014 et loi de finances rectificative pour 2015. Les AE indiquées dans le tableau supra correspondent aux AE des fonds de concours.

Concernant les crédits de paiement, le fonds de soutien a bénéficié de l'ouverture de crédits à hauteur de 174,898 M€ en loi de finances initiale et de fonds de concours à hauteur de 11,5 M€, permettant ainsi de verser aux collectivités territoriales et établissements éligibles plus de 179 M€ au titre des aides du fonds de soutien.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		60 000	95 000	37 544
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		60 000	95 000	37 544
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 500 000		186 303 234	179 368 378
Transferts aux ménages	11 500 000		11 500 000	
Transferts aux collectivités territoriales				179 368 378
Transferts aux autres collectivités			174 803 234	
Total	11 500 000	60 000	186 398 234	179 405 922

Au titre des dépenses de fonctionnement :

Pour la gestion 2020, le fonds de soutien disposait au titre des frais de fonctionnement d'un report d'AE de 611 300 € et de 6 073 € en CP.

En matière d'autorisations d'engagements : une consommation d'AE à hauteur de 60 000 € est intervenue au cours de la gestion 2020 :

- 30 000 € en septembre 2020 afin de couvrir l'engagement au titre de la reconduction annuelle de la convention signée avec la Banque de France pour la période 2019-2020 ;
- 30 000 € en octobre 2020 au titre de la reconduction annuelle de la convention signée avec la Banque de France pour la période 2020-2021.

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Programme n° 344 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Compte tenu du niveau des engagements en 2020, le programme 344 pourra bénéficier d'un montant de report d'AE de 551 300 € nécessaires pour faire face en 2021 et les années suivantes aux besoins de fonctionnement du fonds de soutien.

En matière de crédits de paiement : la consommation de CP s'élève à 37 544,12 €, répartis comme suit :

- règlement des prestations réalisées par la Banque de France à hauteur de 30 000,00 € au titre de la période 2019-2020 ;
- règlement des frais de gestion de l'Agence de services et de paiement au titre de l'année 2020 à hauteur de 7 544,12 €

Au titre des dépenses d'intervention :

En matière d'autorisations d'engagements : au cours de la gestion 2020, aucune autorisation d'engagement n'a été mouvementée.

En matière de crédits de paiement : il convient de distinguer :

- le solde de trésorerie dont disposait l'Agence de services et de paiement (ASP) en début de gestion ;
- le niveau de crédits effectivement consommés budgétairement lors des virements de crédits au profit de l'ASP ;
- enfin, le montant d'aide effectivement octroyé aux entités bénéficiaires.

Au 1^{er} janvier 2020, l'ASP bénéficiait d'un solde de trésorerie de 2,181 M€.

Au cours de la gestion 2020, les crédits de paiement versés à l'ASP – et donc consommés budgétairement – au titre des aides à verser aux entités bénéficiaires se sont élevés à 179,368 M€.

Le niveau des aides effectivement versées en 2020 s'est élevé à 177,807 M€ financées, en priorité, à partir du solde de trésorerie de l'ASP disponible au 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, l'ASP disposera au 1^{er} janvier 2021 d'un solde de trésorerie à hauteur de 3,742 M€ pour le règlement des échéances d'aide en début d'année 2021.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)		177 465 780				179 368 378
Transferts		177 465 780				179 368 378
Total		177 465 780				179 368 378
Total des transferts		177 465 780				179 368 378